

PRIORITÉS DE FINANCEMENT 2022

APPLICABLES AUX PROJETS PRÉSENTÉS EN COMMISSION AU 1^{ER} JANVIER 2022

COMMENT EST PRISE LA DÉCISION DE FINANCER UN DOSSIER ?

Tous les dossiers éligibles au Projet de Transition Professionnelle (PTP) sont examinés en Commission Paritaire d'Instruction (CPI).

La décision d'accorder ou non le financement est prise, après examen de chaque dossier sur la base de la **cohérence du projet** professionnel, de la **pertinence du parcours** de formation proposé et de la perspective de **retrouver un emploi** à l'issue de la formation.

Dans un cadre budgétaire contraint ne permettant de financer la totalité des dossiers, à l'appréciation de la qualité du projet présenté, est calculé un score sur **20 points** par rapport à une liste de **10 priorités** fixées par France Compétences, permettant de prioriser les dossiers obtenant le plus de points.



Dans le cadre du Plan de relance porté par le Gouvernement, une dotation complémentaire de **100 millions d'euros** des fonds alloués aux projets de transition professionnelle a été accordée pour 2021 au réseau des Transitions Pro afin de promouvoir l'accès à la reconversion professionnelle des salariés vers les secteurs stratégiques du Plan de relance.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS DE FINANCEMENT ?

N°	Les Priorités de financement du PTP au 1 ^{er} janvier 2021	Nombre de points
1	Ouvrier ou employés de niveau 3 (CAP, BEP) ou inférieur.	5
2	Salarié reconnu inapte sur son poste actuel et/ou ayant engagé un processus de reconnaissance d'inaptitude au travail.	1
3	Salarié d'une entreprise de moins de 50 salariés.	1
4	<ul style="list-style-type: none"> La durée de la formation en continu et à temps plein est inférieure à un an (date à date). La durée de la formation en discontinu et/ou à temps plein partiel est inférieure à 1 200 heures. 	2
5	Le projet de formation vise la totalité d'une formation certifiante ou les derniers blocs de compétences menant à la certification.	1
6	<ul style="list-style-type: none"> La formation est composée de modalités pédagogiques spécifiques ou innovantes. La formation s'inscrit dans une logique de mixité de parcours. <p>La liste des modalités pédagogiques spécifiques ou innovantes et les modèles de mixité de parcours sont disponibles</p>	1
7	Le projet de formation inclut : <ul style="list-style-type: none"> un co-financement direct de l'employeur ou de la branche professionnelle ; un co-financement issu d'une convention partenariale financière. 	2
8	Le projet vise un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent, porteur. La liste des métiers concernés est disponible sur notre site internet ou à l'Espace conseil.	3
9	Le salarié est issu d'un secteur dont le taux d'emploi diminue. La liste des secteurs concernés est disponible sur notre site internet ou à l'Espace conseil.	3
10	Salarié en contrat court et / ou à temps partiel : CDI à temps partiel, CDD de moins de 6 mois, intermittents du spectacle, intérimaires (sauf CDI intérimaires).	1

COMMENT DÉFINIR VOTRE NOMBRE DE POINTS ?

Votre dossier est évalué sur un score de **20 points** maximal par la Commission Paritaire d'Instruction (CPI). Il s'agit d'un cumul des points issu de chaque priorité en fonction de votre situation professionnelle, votre métier, votre niveau d'étude, la formation et l'implication d'autres financeurs potentiels. Les priorités notées de 5 à 2 points vous apportent plus de chances d'être financé.

Afin de mieux comprendre les priorités de Transitions Pro Île-de-France, nous vous proposons quelques exemples correspondant aux priorités principales :

Les priorités qui vous donnent le plus de chance d'être financé (noté de 5 à 2 points) :

➤ **Priorité n°1 : Ouvrier(e) ou employé(e) dont le diplôme obtenu est au maximum de niveau CAP ou BEP = 5 points**

La priorité est donnée aux ouvriers et aux employés dont le diplôme obtenu est inférieur ou égal au niveau 3, qui correspond à un BEP ou à un CAP. Exemples :

- Michel est employé et son diplôme le plus élevé est un CAP. Il gagne 5 points.
- Marie est cadre et son diplôme le plus élevé est un baccalauréat. Elle n'obtient aucun point.
- Paul est agent de maîtrise et son diplôme le plus élevé est un CAP. Il n'obtient aucun point.

➤ **Priorité n° 4 : La durée de la formation ne dépasse pas 1 an ou 1200 heures = 2 points**

La durée de votre formation ne dépasse pas 1 an s'il s'agit d'une formation en continu et à temps plein ou la durée de la formation ne dépasse pas 1200 heures s'il s'agit d'une formation en discontinu ou à temps partiel. Vous obtenez 2 points.

➤ **Priorité n° 7 : Votre projet de formation bénéficie d'un co-financement = 2 points**

Par exemple, votre projet bénéficie d'un financement complémentaire de la part de votre employeur ou de votre branche professionnelle ; vous êtes en situation de handicap (co-financement Agefiph) ou vous souhaitez quitter un secteur en crise pour vous diriger vers un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent (co-financement "plan de relance 2021"). Dans ces trois situations, vous obtenez 2 points.

➤ **Priorité n° 8 : Votre projet de reconversion cible un métier à fortes perspectives d'emploi ou un métier émergent = 3 points**

Retrouvez la liste des métiers à forte perspective d'emploi et les métiers émergents sur notre site internet ou à l'Espace conseil. Exemple : Maïmouna a pour projet de devenir assistante maternelle. Ce métier est dans la liste, elle obtient 3 points.

➤ **Priorité n° 9 : Salarié(e) travaillant dans un secteur impacté par la crise dans lequel il y a des suppressions d'emploi = 3 points**

Sont concernés par cette priorité les salariés qui travaillent dans les secteurs suivants :

- Industrie
- Hôtellerie
- Transports aériens et ferroviaires
- Grande distribution et commerce
- Sport
- Culture

POUR RÉSUMER

Votre demande est analysée et classée en fonction des critères et des priorités :

L'analyse des critères se fait selon :

- la cohérence de votre projet professionnel
- la justesse du parcours de formation et du financement
- les possibilités de retrouver un emploi après la formation



Les priorités de financement portent sur :

- votre projet
- votre situation (niveau de formation, contrat, etc...)
- votre emploi d'origine et le métier visé

Votre dossier passe en commission. En fonction des autres dossiers, de votre nombre de points et du budget disponible, la commission prend la décision d'accorder ou non le financement.

